

REGLEMENT DES 24eme
FOULEES DE PLOUGOUMELLEN
DU 31 mars 2019



-ORGANISATION

Comite des fêtes de Plougoumelen

-CONCURRENTS

Epreuve ouverte à toute personne licenciée ou possédant un certificat médical de non contre indication à la pratique d'Athlétisme de compétition datant de moins d'un an.

Aucune inscription ne sera enregistrée, si la preuve n'est pas faite de l'existence du certificat médicale (par sa présentation directe ou celle d'une licence)

-SECURITE

Elle est assurée par des commissaires bénévoles. Toutefois les concurrents doivent respecter le code de la route : « Partie droite de la chaussée ».

Les secours sont assurés par Premiers Secours 56.

-RAVITAILLEMENT

Mi-parcours et arrivée pour le 10 km

Tiers ,deux tiers et arrivée pour le parcours nature de 16 kms.

-INSCRIPTION

Engagement par téléphone au n° indiqué dans la presse ou sur les affichettes. Clôture des engagements la veille à 20h00. Emargement de la feuille d'engagement lors de la remise des dossards obligatoire.

-PARCOURS

Circuit nature :

Longueur 16 km départ à 9h45

Route, sentier côtier, chemin ruraux...

Circuit route :

Bitume longueur 10 km départ à 10h00

-RECOMPENSE

A tous les participants franchissant la ligne d'arrivée munis de leur dossard.

-TARIF

8 euros la veille avant 20h00

10 euros le jour de l'inscription

A Plougoumelen le 28 janvier 2019

Comité des fêtes de Plougoumelen – Association Loi 1901 n°06776

Siège social : chez Mr Yvon HENRY, 11 des Pommès, 56400 PLOUGOUMELLEN – Tél. : 02 97 57 93 06

E-mail : comite-des-fetes-plougoumelen@laposte.net